

Excusés : Sylvain DESBOIS, Gilles DUTHU, Claude POUSSET

STATUTS DU SICECO

La loi du 7 décembre 2006 impose un regroupement des syndicats de communes ou des autorités concédantes ayant pour compétence l'électrification et ses réseaux. En Côte-d'Or, il existe 2 syndicats (le SICECO et le syndicat de Plombières) et 6 autorités concédantes (Beaune, Châtillon sur Seine, Chenôve, Dijon, Marsannay la Côte et Longvic). Aujourd'hui, la ville de Beaune souhaite adhérer au SICECO. Afin de valider cette demande chaque commune membre du SICECO doit délibérer pour ou contre cette adhésion. Le conseil délibère et, à l'unanimité, accepte l'adhésion.

RECENSEMENT 2011 :

DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR

Le recensement des habitants de la commune aura lieu du **20 janvier au 19 février 2011**. La commune doit désigner un coordonnateur communal et un agent recenseur. Le secrétaire de mairie, Ludovic REGRAGUI, ayant déjà assuré les fonctions de coordonnateur, sera reconduit à ce poste. Quant à l'agent recenseur, le maire, après avoir consulté plusieurs personnes, propose de désigner Madame Corinne DEFER. Un contrat de travail sera établi entre la commune et Corinne durant la période du recensement. Nous demandons aux habitants de lui réserver le meilleur accueil. D'autre part, une information plus complète sur le recensement vous parviendra prochainement.



LOGEMENT COMMUNAL



Les locataires du logement communal situé au 1^{er} étage ont informé la municipalité que le logement serait vacant à partir de janvier 2011. Une annonce a été placée chez les commerçants de St Seine et inscrite sur le site internet « Le bon coin ».

De plus, afin de faciliter la gestion du domaine privé de la commune, le maire propose que le conseil lui accorde une délégation de « conclusion et de révision de louage ». Etant entendu que chaque action prise par le maire dans le cadre de cette délégation fera l'objet d'une décision présentée au conseil. Les conseillers acceptent cette proposition.

.../...

SALLE COMMUNALE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS

4 offres ont été reçues en mairie pour assurer les missions de contrôle technique de construction ainsi que la mission de coordination de la sécurité et de la protection de la santé, missions à caractère obligatoire dans le cadre de cette construction. Après étude de ces offres par la commission d'appel d'offres et la maîtrise d'œuvre, la société APAVE a été retenue pour la somme totale de 5 723 €.

STATIONNEMENT DE VEHICULES DEVANT L'EGLISE

Suite aux problèmes rencontrés lors d'obsèques : difficultés d'accès pour le fourgon funéraire, voire le passage du cercueil, le conseil estime nécessaire de revoir la possibilité de stationnement des voitures devant le porche de l'église, durant la journée. Le conseil décide de poser un panneau d'information réglementant les plages horaires de stationnement. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens, interdisant le stationnement entre 9 heures et 17 heures. Il est indispensable de conserver un passage suffisamment large face au porche, et nous comptons sur la compréhension des riverains.

DIVERS

- **Passage du bibliobus :**

le prochain passage est prévu lundi 3 janvier 2011 à 11 h à la mairie.

- **Composteurs :**

Les habitants peuvent encore demander la mise à disposition gratuite d'un composteur. Les personnes intéressées peuvent contacter Mme Isabelle BAUDION à la Communauté de Communes de Pays de St Seine : 03.80.35.07.51. (sauf le mercredi).



- **A découvrir :** Le spéléo club de Dijon a réalisé un ouvrage sur «**Le réseau souterrain de Francheville**»

100 ans d'explorations spéléologiques au cœur de la Bourgogne : gouffre du Soucy, gouffre de la Combe aux Prêtres, gouffre de la Rochotte et gouffre de Nonceuil.

Au total : 192 pages, plus de 160 photos et figures, un atlas topographique du réseau avec un plan des cavités. Si cet ouvrage vous intéresse, des bons de commande sont disponibles à la mairie. Prix de l'ouvrage : **22 € + 4 € de frais de port.**

Les frais de port peuvent être gratuits si plusieurs commandes sont passées par la mairie.

- **FETE DE L'ECOLE :**



Mesdames, Messieurs les habitants de Francheville,



*L'école de Francheville vous invite à sa **Fête de Noël**
jeudi 16 décembre à partir de 18 h.*

Venez nombreux assister au spectacle des enfants qui vous offriront avec plaisir pâtisseries et boissons chaudes. Ils vous proposeront aussi leur Mini-marché de Noël.